

LA FRANCE,
UN PATRIMOINE
DE PLUS DE 450 SPÉCIALITÉS
CHARCUTIÈRES



LES CHARCUTIERS
FRANÇAIS ONT
DES JAMBONS,
DES SAUCISSES,
DES RILLETTES...
ET DES PROPOSITIONS
AUX CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS

À PROPOS DE LA FICT
(FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES INDUSTRIELS
CHARCUTIERS, TRAITEURS,
TRANSFORMATEURS
DE VIANDES)

Elle est la porte-parole des industries charcutières françaises.

Créée en 1924, la FICT représente **250** entreprises (dont 90% de PME), implantées essentiellement dans les régions rurales françaises, qui emploient **37 000** personnes, soutiennent 135 000 emplois et génèrent un chiffre d'affaires de **6,6** milliards d'euros dont **6%** à l'exportation. La production de **1,2** million de tonnes est à 85% à base de porc. L'industrie de la charcuterie transforme les **2/3** de la production porcine française.



La charcuterie est un produit phare de l'alimentation française (plus de 99% des foyers en achètent). Pourtant, son secteur d'activité fait face à des difficultés, sa consommation diminuant pour la deuxième année consécutive (-0,5% en 2016).

En cette année d'élections, la profession doit relever de nombreux défis, autour de quatre grands thèmes :

- les nouveaux modes de consommation et d'achat,
- la volatilité des prix des matières premières,
- la relation avec les grandes centrales d'achat,
- la rentabilité durable (20% des entreprises industrielles de charcuterie sont déficitaires selon l'enquête Banque de France 2016).

Au-delà des attentes de bon et sain, le consommateur exige plus de naturalité avec la demande croissante de produits bio et de produits pratiques, mais aussi l'exigence du bien-être animal, de la qualité nutritionnelle, de l'impact environnemental, de l'information.

Alors que ces enjeux devraient être les préoccupations principales des charcutiers salaisonniers, ces derniers sont confrontés à des problèmes de rentabilité dus à la perte de compétitivité française liée aux surcoûts issus de la complexité de la législation et de la réglementation françaises, mais surtout aux relations déséquilibrées avec les centrales d'achat qui refusent de payer au juste prix.



FICT.FR @FICT_FRANCE



FICT.FR
9 boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél : 01 75 00 09 30
Mail : fict@fict.fr

LES 6 ENJEUX DE L'INDUSTRIE DE LA CHARCUTERIE POUR L'AVENIR SONT :

- 1 Développer l'éducation et la recherche pour une alimentation saine et équilibrée ;
- 2 Faciliter une véritable coopération à l'intérieur des filières viande, propice à la qualité et à la compétitivité ;
- 3 Éliminer les pratiques commerciales déloyales entre les grandes centrales d'achat et leurs fournisseurs ;
- 4 Faciliter l'exportation des charcuteries salaisons françaises ;
- 5 Créer un environnement favorable à l'emploi et au développement des compétences ;
- 6 Créer un contexte favorable au développement des entreprises et particulièrement des PME/ETI.



LES 12 PROPOSITIONS DE LA FICT



DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE POUR UNE ALIMENTATION SAINTE ET ÉQUILIBRÉE

Le recul de la transmission intergénérationnelle en termes d'alimentation, dû à l'évolution de la population et de son style de vie, nécessite que l'État change de paradigme en matière d'éducation à l'alimentation. Il n'y a pas d'aliments à bannir mais des meilleurs modes de consommation. Il est nécessaire de mettre en œuvre de réelles politiques de prévention ; la prévention étant le parent pauvre de la politique de santé publique en France. En lieu et place de stigmatiser les produits, il a été prouvé que **renforcer l'éducation alimentaire à l'école**, à l'université, dans les études de médecine est le **principal moyen de lutter contre l'obésité**. La mise en place de programmes adaptés aux personnes à risque est également nécessaire au niveau des communes et des associations.

- 1 La FICT demande que le programme national nutrition santé (PNNS) poursuive une pédagogie ouverte et non punitive vis-à-vis des produits alimentaires traditionnels, visant une alimentation équilibrée dans le cadre d'une offre alimentaire diversifiée et d'une hygiène de vie intégrant une activité physique satisfaisante tout au long de la vie.
- 2 La FICT demande que l'encadrement de l'information au consommateur soit européen et participe au développement du marché unique de l'Union Européenne.



FACILITER UNE VÉRITABLE COOPÉRATION À L'INTÉRIEUR DES FILIÈRES VIANDE, PROPICE À LA QUALITÉ ET À LA COMPÉTITIVITÉ

Les filières viande et la filière porcine en particulier ne se développeront que si elles satisfont les demandes actuelles et futures des consommateurs français et européens. Tous les maillons de la chaîne de valeur, de la génétique à la charcuterie, ne pourront progresser qu'en apportant des solutions qualitatives aux demandes de goût, de santé, de naturalité, de praticité, de respect des animaux et de l'environnement. En effet, seuls des produits à valeur ajoutée satisfaisante répondant aux différents segments de consommation sauront rémunérer les investissements et le travail de chaque entrepreneur. L'ancrage "terroir" de notre métier, synonyme de qualités spécifiques et d'emplois locaux mérite d'être défendu dans toutes les régions.

- 3 La FICT demande aux pouvoirs publics de tenir compte des intérêts de tous les maillons des filières dans la définition du cadre législatif et de stimuler les initiatives de contractualisation dans le respect de la liberté d'entreprendre et d'innover.
- 4 La FICT demande, par respect pour le consommateur et les professionnels, la protection des dénominations françaises inscrites au Code des Usages de la charcuterie vis-à-vis des usurpations par des produits végétaux et la protection des AOC/IGP vis-à-vis des copies françaises et étrangères.



ÉLIMINER LES PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES ENTRE LES GRANDES CENTRALES D'ACHAT ET LEURS FOURNISSEURS

La législation encadrant les relations commerciales n'est pas respectée ou contournée par les centrales d'achat qui abusent de leur domination, principalement vis-à-vis des PME/ETI. La clause de renégociation prévue dans la loi HAMON, qui permet de prendre en compte rapidement un changement de prix des matières premières dans la fixation des prix d'achat par les centrales, n'est pas appliquée. La FICT souhaite que les relations commerciales se concentrent davantage sur la diversification de l'offre mise à disposition du consommateur, d'autant que les rayons charcutiers sont parmi les plus rentables des rayons alimentaires des GMS.

- 5 La FICT demande à l'État de faire respecter la loi et particulièrement la clause de renégociation en déployant les moyens adéquats pour réaliser les contrôles et faire appliquer les sanctions en cas de manquements avérés.
- 6 La FICT est favorable à la création d'une autorité indépendante capable de statuer équitablement et efficacement en matière de pratique abusive.



FACILITER L'EXPORTATION DES CHARCUTERIES SALAISONS FRANÇAISES

La réputation gastronomique de la France est un levier qui devrait être mieux utilisé. De plus, la zone euro est un marché de 340 millions de consommateurs qui partagent la même monnaie et une réglementation similaire en matière alimentaire. Alors que la convergence dans tous les domaines devrait être le seul objectif, la création de nouvelles barrières entre les pays est un frein au développement de marchés à la portée des PME et ETI. Le développement de la consommation de produits à base de viande dans la plupart des pays tiers est une opportunité à saisir, pour cela, la promotion des labels, des indications d'origine, des spécialités traditionnelles et des marques françaises représente un véritable levier à l'export.

- 7 La FICT demande la constitution d'une véritable équipe de France chargée de promouvoir l'art de vivre à la française caractérisé par la grande qualité et la diversité de ses produits.
- 8 La FICT demande une poursuite de l'appui pour l'ouverture des marchés des pays tiers aux produits alimentaires français à valeur ajoutée, que ce soit par des négociations bilatérales ou des accords internationaux.



CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

En tant qu'industriels, les adhérents de la FICT promeuvent la simplification de la réglementation du marché du travail pour créer un environnement favorable à l'emploi. Par ailleurs, les savoir-faire des charcutiers salaisonniers méritent d'être perpétués et modernisés, grâce à l'apport des connaissances scientifiques et techniques contemporaines (numérisation, sciences de la vie...). Enfin, la mise en réseau des entreprises avec les centres de recherche et les pôles de compétitivité doit être renforcée au niveau national et régional pour faciliter l'innovation et le développement dans tous les domaines liés aux produits, à la recyclabilité des emballages, à leur distribution.

- 9 La FICT demande la revalorisation de la formation professionnelle dans les systèmes d'éducation français grâce à des échanges plus fluides (apprentissage, alternance...) entre les milieux scolaires et universitaires, et les entreprises, particulièrement les PME et ETI.
- 10 La FICT demande que le CICE et les autres allègements des charges soient transformés en réduction des cotisations sociales.



CRÉER UN CONTEXTE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET PARTICULIÈREMENT DES PME/ETI

La recherche d'efficacité de la part de l'État et des collectivités territoriales devrait engendrer une baisse des dépenses publiques et donc de la pression fiscale qui pèse sur la compétitivité. La sur-transposition des réglementations et normes européennes, particulièrement nombreuses en matière alimentaire et agricole, doit être bannie pour ne pas détériorer la position concurrentielle des entreprises françaises. Globalement, la stabilité des règles doit être privilégiée afin de rendre plus visible le futur à moyen terme, clé indispensable avant une décision d'investissement. Il convient également de faciliter la transmission des entreprises pour garantir leur maintien et leur développement futur. L'utilisation des outils digitaux va être un des facteurs de progrès dans tous les domaines de l'entreprise et de la vie de la cité (santé, éducation, gouvernance démocratique, diffusion de la culture, ...).

- 11 La FICT demande de faciliter l'accès au financement à moyen terme des PME et ETI pour soutenir leurs investissements industriels et commerciaux, leur compétitivité, et accroître leur capacité de développement.
- 12 La FICT demande le maintien du crédit impôt recherche, élargi à la mise en œuvre de la transition numérique.

LA FICT SOUTIEN LES PROPOSITIONS DE L'ANIA ET DU MEDEF ET LE MANIFESTE DU CLUB DE LA TABLE FRANÇAISE.

